

BOULT

4. REGLEMENT

4.2.1 Document graphique

Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

— — — Limite de zones

ZONES AGRICOLES

A Zones à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zones à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nc Secteur de la zone N lié à la carrière

Ne Secteur de la zone N où des constructions sont autorisées .

 Zone de risque d'inondation

P i è c e n ° 4.2.1 Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 24 mai 2012 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : le 26 janvier 2013	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR
--	--

INITIATIVE Aménagement et Développement



 1 rue du 4^e Février - 44100 Nantes
 02 51 02 00 00 - 02 51 02 00 01
 02 51 02 00 02 - 02 51 02 00 03

Approuvé : 05/04/2009
Date de validité : 05/04/2009

Plan cadastral actualisé le : 29 juin 2009

